

Résidence



du Moulin

4 rue du moulin 39260 Moirans en Montagne
Tél. 03.84.42.65.00 Fax : 03.84.42.65.05
residence-moulin@jurasud.net - www.jurasud.net

la fourmi immo
Agents de Proximité

La clé de vos projet... Terrains, maison, appartement...
VENDEZ, ACHETEZ



Nathalie CORON
Tél. : 06 82 36 30 28
nathalie.coron-fourmi@lafourmi-immobilier.com



dalkia
GROUPE EDF

**SOIGNEZ
VOS ENERGIES !**

Dalkia
6 rue des Trézelots
BP 33034 - Pulnoy
54272 Essey-les-Nancy
Tél. 03 83 18 11 11
www.dalkia.fr

Energie est une énergie. © COMPTON SA

Initial

Votre partenaire confiance
Nous assurons votre confort et votre hygiène au quotidien.
Spécialiste de la location-entretien d'articles textiles et d'hygiène, Initial vous propose la solution adaptée à votre établissement.



Initial Bourg en Bresse
3, rue Marie Beugnot - ZI Concord
BP 7540 - 01207 Bourg-en-Bresse
Tél. : 04 78 23 41 90



www.initial-services.fr
N° Indes 1251 44 41 45

DISTRI CLUB MEDICAL
"L'important c'est vous... le reste n'est que matériel"

CONFORT & BIEN-ÊTRE - MAINTIEN À DOMICILE



HANDICAP

13, avenue de la Libération - 39200 SAINT-CLAUDE - ☎ 03 84 41 02 90

Vous recherchez un établissement de santé ?

santeenfrance.fr



LE MOT DE LA DIRECTION

A travers ces quelques lignes, vous allez découvrir la Résidence du Moulin, un EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), située à Moirans en Montagne, dans le Jura Sud. L'ensemble du personnel et moi-même, sommes heureux de vous accueillir.

Nous espérons que vous apprécierez notre structure à taille humaine où nous tacherons au mieux de vous aider dans votre vie quotidienne.

Ce livret d'accueil vous présente la vie dans l'établissement et l'ensemble des prestations proposées au Résident.

Les professionnels que vous rencontrerez tout au long de votre séjour sont à votre écoute et à votre disposition pour répondre à vos questionnements.

Bienvenue chez vous !!!



L'ÉTABLISSEMENT

• Historique et présentation de l'établissement

La résidence du Moulin a ouvert ses portes en mars 1999, à l'initiative de la Communauté de Communes Jura Sud qui regroupe 17 communes. Le CIAS Jura Sud (Centre Intercommunal d'Action Sociale), est l'organisme gestionnaire de la Résidence du Moulin. A l'ouverture, la résidence compte 35 places d'hébergement permanent.

Pour répondre aux besoins locaux, l'établissement a développé d'autres modes d'accueil. En effet, en 2007, Il est autorisé à réaliser de l'accueil de jour pour lequel il dispose de 7 places. Puis en 2011, 2 places d'hébergement temporaire sont également installées.

• L'environnement

L'établissement est implanté à Moirans à Montagne, à proximité du centre-ville dans un quartier calme.

L'accès à l'établissement est fléché dans la commune.

L'établissement dispose de 2 entrées, l'une côté rue et l'autre côté parking. L'accès temporaire par taxi, ambulance, VSL, est admis aux 2 entrées de l'établissement. Le stationnement des véhicules se fait derrière l'établissement sur le parking de 20 places, prévu à cet effet. Les véhicules doivent être soigneusement fermés à clé. L'établissement n'est pas responsable en cas de détérioration ou de vol.



• Présentation des locaux

De construction moderne et fonctionnelle, le bâtiment de la résidence répond à toutes les normes obligatoires en matière de sécurité, mais aussi d'hygiène sanitaire.

L'établissement dispose de 28 chambres individuelles et 4 doubles, réparties sur deux niveaux. Le rez-de-chaussée quant à lui se compose :

- > d'un hall d'entrée spacieux,
- > d'un salon central avec télévision et d'une cheminée d'agrément,
- > d'une salle à manger lumineuse et ouverte sur le jardin,
- > d'une salle multi-activités pour l'animation mais à la disposition des résidents et des familles avant 10h le matin et après 17h, le soir, en semaine (hors des plages horaires d'animation) et utilisable les week-ends et jour fériés, sans contraintes horaires,
- > divers bureaux dont celui du secrétariat, de la direction, du médecin coordonnateur, des infirmières, de la salle du personnel et de locaux techniques (lingerie, laverie, réserves etc..).

Tous les affichages obligatoires et informatifs se trouvent à côté de la montée d'escalier, vers le couloir menant au bureau partagé par les infirmiers et le médecin coordonnateur.

• Le public accueilli - la capacité d'accueil – modalités d'accueil

L'établissement dispose :

- > de 36 places d'hébergement permanent : en chambre double ou individuelle
- > de 2 places d'hébergement temporaire : installées en 2011, cela permet d'accueillir deux personnes âgées de

quelques jours à quelques mois. Cette solution s'adresse aux personnes âgées dont le maintien à domicile est compromis momentanément : sortie d'hospitalisation, absence des aidants pour congés, travaux dans le logement... Cela peut également être une phase de transition avant une entrée permanente.

> de 7 places d'accueil de jour : Mises en place le 1er mars 2007 avec un agrément officiel de l'ARS (Agence Régionale de Santé) et du Conseil Général. Ce service a pour but de recevoir des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies dégénératives apparentées et/ou présentant une dépendance ou des pathologies invalidantes.

Cette prestation peut s'assimiler à une aide aux familles tout en apportant une démarche de prévention en soutenant les personnes dans l'évolution de la maladie. Le nombre de places est fixé à 7.

Mais, nous accueillons aussi des personnes âgées souffrant de solitude à domicile et ayant besoin du lien social que l'accueil de jour peut leur apporter.

Deux aides-soignantes sont spécialement formées pour cet accueil de jour, et nous disposons d'un système de transport pour aller chercher la personne âgée sur tout le périmètre de la communauté de communes de Jura Sud. Nous proposons des activités portant sur le travail de mémoire, la parole, l'écrit ainsi que des animations artistiques et ludiques. Accueil de jour et hébergement temporaire favorise le maintien à domicile en permettant aux familles et/ou aux aidants de « souffler », de prendre du temps pour eux, de se reposer.

• L'organisation

La résidence est dirigée par une équipe administrative et médicale qui donne le meilleur d'elle-même pour apporter aux résidents des prestations de qualité. Respect des habitudes de vie, dignité et humanité font partie des motivations de tout instant.

La direction et l'administration de la résidence sont chargées de la gestion de la résidence, tout en veillant à son bon fonctionnement, pour le confort et le bien-être des résidents.

L'équipe médicale et paramédicale est composée d'un médecin coordonnateur, d'infirmières diplômées d'Etat, d'une psychologue et d'aides-soignantes.

Cette équipe est chargée de votre suivi médical, de vous aider dans l'accompagnement et la réussite de votre projet de vie individualisé au sein de la maison de retraite.

Des services sont également mis en place pour que la qualité de vos soins corresponde à vos attentes et vos besoins. Des professionnels tels que gériatre, kinésithérapeutes, pédicure/podologue interviennent.

Votre médecin généraliste/traitant peut intervenir à tout moment à la résidence et selon votre demande.

L'équipe d'agents de service hospitalier gère les différentes prestations hôtelières (ménage, lingerie, restauration).

Vous trouverez l'organigramme en annexe 1.

• La sécurité

1.1.1 Sécurité collective

L'établissement met en œuvre tous les moyens dont il dispose pour le plus haut niveau de sécurité possible aux résidents eux-mêmes dans la limite de l'exercice de leur liberté. Notamment, il assure une permanence 24h/24h : appel malade, veille de nuit.

1.1.2 Biens et valeurs personnels

Dans la limite d'éventuelles mesures de protection juridique et de l'intervention de décisions de justice, le résident peut conserver des biens, effets et objets personnels et disposer de son patrimoine et de ses revenus.

L'établissement ne dispose pas de coffre pour recevoir les objets de valeurs. Il est donc fortement conseillé de ne pas en conserver au sein de l'établissement. Dans le cas de conservation de bien de valeur par un résident, l'établissement ne saurait être tenu responsable en cas de perte, de vol ou de dégradation.

1.1.3 Assurances

L'établissement est assuré pour l'exercice de ses différentes activités, dans le cadre des lois et règlement en vigueur.

Cette assurance n'exonère pas le résident pour les dommages dont il pourrait être la cause.

Il est donc demandé de souscrire une assurance responsabilité civile individuelle.

Attestation à fournir chaque année, à l'établissement.

VOTRE SÉJOUR

• La chambre

Les logements ont une surface de 21 m² (chambre à 1 lit) ou de 26,80 et/ou 31,65 m² (chambre à 2 lits) incluant une salle de bains.

Chaque logement est équipé :

- > D'un lit à hauteur variable
- > D'un appel malade
- > D'un placard avec penderie et étagères
- > De volets à commande électrique
- > D'une table de chevet
- > D'un fauteuil
- > D'une chaise
- > D'une prise de télévision
- > D'une prise téléphonique

A ce mobilier vous pourrez ajouter petit mobilier et objets personnels afin de recréer votre univers. Avant tout aménagement particulier, il sera nécessaire d'avoir l'accord de la direction.

Toutes les chambres comprennent une salle d'eau individuelle équipée d'un lavabo, d'un WC, d'une douche et d'un appel malade.

• Les espaces collectifs



L'établissement est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les zones de service, de livraison et d'accès pompiers sont strictement interdites au public et le stationnement de véhicules est interdit sur ces emplacements.



Tous les locaux décrits ci-dessous sont destinés à assurer les meilleures conditions de vie et de prise en charge du résident :

- 1 salle de restauration équipée d'un téléviseur, à chaque étage
- 1 salon TV au rez-de-chaussée
- 1 salle multi-activités au RDC (lieu d'animation mais aussi de convivialité pour les familles et les résidents)
- 1 hall d'accueil
- 1 pièce polyvalente au 2^{ème} étage (coiffeur,...)
- Plusieurs espaces animation et vie sociale
- Des salles de soins dans les étages
- 1 infirmerie au rez-de-chaussée

• La vie en collectivité

L'harmonie et le bon fonctionnement de la vie collective supposent le respect de règles de vie commune.

1.1.4 Respect d'autrui

La vie collective et le respect des droits et des libertés respectif impliquent une attitude qui rend la vie commune agréable : délicatesse, politesse, courtoisie, convivialité, solidarité.

Une hygiène corporelle satisfaisante pour l'utilisateur/résident et son entourage est nécessaire.

1.1.5 Nuisances sonores

L'utilisation d'appareil de radio, de télévision ou de tout autre système phonique se fera avec discrétion. En cas de difficultés auditives, le port d'écouteurs pourra être demandé.

1.1.6 Respect des biens et équipements collectifs

Chaque résident doit, dans la mesure de ses possibilités, veiller à ne pas nuire à la propreté des locaux et respecter le mobilier mis à sa disposition.



• La restauration

Votre alimentation est aussi un point important, c'est pourquoi la résidence du Moulin met tout en œuvre pour que vos goûts alimentaires et que vos besoins en aliments naturels correspondants à votre pathologie ou votre régime soient respectés. La cuisine est confectionnée sur place en liaison chaude. Les repas sont servis en salle de restaurant ou en chambre si l'état de santé de la personne âgée le justifie aux heures suivantes :

- > Petit déjeuner : de 8h00 à 9h30
- > Déjeuner : à 12h00
- > Goûter : à partir de 15h30
- > Dîner : 1^{er} étage à 17h30
2^{ème} étage à 17h30
RDC à 18h30



Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés. Toute absence à l'un des repas doit être signalée la veille au plus tard à un membre du personnel.

Les menus sont établis de manière équilibrée pour un cycle de plusieurs semaines. Des repas à thème sont régulièrement proposés durant l'année.

L'invitation à déjeuner ou à dîner de parents ou d'amis doit être signalée au plus tard l'avant-veille au secrétariat/accueil. Le prix du repas est fixé en Conseil d'Administration. Le règlement se fait auprès du secrétariat. Toutes les 6 semaines environ une commission des menus se réunit pour se prononcer sur les menus à venir, sur la base d'un plan alimentaire.

Cette commission est composée d'un cuisinier, de résidents, d'un représentant du personnel médical ou soignant, de la secrétaire ou du directeur de la maison de retraite et des proches des résidents.

• L'entretien des locaux

L'entretien de la chambre et de la salle de bain est réalisé une fois par jour par les agents de service.

Une fois tous les 15 jours, un ménage à fond est réalisé dans chaque chambre selon un planning défini.

Concernant les salles à manger, l'entretien est réalisé après chaque repas. Tous les espaces communs sont entretenus chaque nuit.

Pour l'ensemble de l'entretien des locaux, les agents de service s'appuient sur des protocoles validés.

• **L'animation**

Chaque résident est libre d'organiser sa journée comme bon lui semble.

Des activités et des animations collectives sont proposées plusieurs fois dans la semaine. Ces activités sont signalées par affichage sur le grand ascenseur aux 3 étages, ainsi que les conditions financières de participation, s'il y a lieu (voyages, sorties...). Chacun est invité à y participer.

Les familles ou les amis y sont chaleureusement conviés car en effet, les animations sont également des moments privilégiés d'échange, de contacts, d'occupations bénéfiques pour votre vie à la résidence.

• **Le coiffeur**

Vous pouvez choisir le coiffeur qui vous convient. Toutefois, une coiffeuse (non salariée de l'établissement) est présente habituellement le jeudi après-midi dans l'établissement.

Pour prendre rendez-vous, il vous suffit d'en faire la demande auprès d'un membre du personnel. Les tarifs sont affichés au rez-de-chaussée côté bureau infirmier.

Les prestations restent à votre charge et la facture vous sera directement adressée.

• **Le podologue**

Le résident a le libre choix de son prestataire. Toutefois, un podologue intervient mensuellement dans l'établissement.

Pour prendre rendez-vous, il vous suffit d'en faire la demande auprès d'un membre du personnel.

Mais si le personnel estime son intervention nécessaire, il proposera au résident un rendez-vous avec le podologue.

Les tarifs sont affichés au rez-de-chaussée côté bureau infirmier. Sa prestation est à votre charge et la facture vous sera directement adressée.

• **Le courrier**

Le courrier est confidentiel et ne sera en aucun cas ouvert par le personnel sauf en cas de demande par le résident (baisse de l'acuité visuelle par exemple). Le courrier est distribué quotidiennement.

Le courrier départ devra être affranchi et remis avant 14h au secrétariat/accueil.

• **Le téléphone**

Si vous souhaitez avoir une ligne téléphonique dans votre chambre, vous disposez d'une prise murale. Toutefois, vous devez prendre contact avec l'opérateur de votre choix pour la mise en service de la ligne.

Tous les membres du personnel sont équipés d'un téléphone et pourront le mettre à votre disposition pour les communications entrantes.

• **Le linge**

Le linge domestique (draps, serviettes de toilette, serviettes de table...) est fourni et entretenu par l'établissement.

Le linge personnel est entretenu par l'établissement.

Les travaux de couture (ourlets, boutons,...) ou nettoyage particulier restent à la charge du résident ou de ses proches.

Chaque résident est tenu d'avoir un trousseau suffisant.

Attention à privilégier les vêtements avec des matières qui ne rétrécissent pas au lavage et qui peuvent être passés au sèche-linge. A ce titre, éviter les sous-vêtements de type « Damart », la laine, la soie...

Proches et personnel veilleront à ce que les résidents portent toujours des vêtements en parfait état et adaptés aux saisons.

Un inventaire du linge personnel est réalisé à l'entrée par la lingerie. Tout le linge du Résident doit être marqué à son Nom et Prénom avec un système indélébile, résistant au lavage. *Les noms tissés sont fortement conseillés.*

• Le culte

Les conditions de la pratique religieuse ou philosophique, y compris la visite de représentants des différentes confessions, sont facilitées aux résidents qui en font la demande.

Les personnels et les bénéficiaires s'obligent à un respect mutuel des croyances, convictions et opinions.

Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal de l'établissement.

Un office religieux catholique a lieu une fois par mois à la résidence.

• Alcool - Tabac

L'abus de boissons alcoolisées est interdit. Par mesure de sécurité, et conformément aux textes en matière d'usage du tabac dans les lieux publics, il est interdit de fumer en dehors des espaces identifiés. Des cendriers sont installés dans les espaces autorisés.

• Les visites des proches

Les visites aux résidents sont possibles tous les jours sans restriction d'horaire. De même, les résidents ont la possibilité et la liberté de sortir, pour quelques heures ou quelques jours, il suffit d'en informer la structure.

Il est demandé aux visiteurs de respecter le rythme de vie des résidents (toilettes, repas, sieste, sommeil...) afin de ne pas troubler la sérénité des lieux ni d'en gêner le fonctionnement. Ils peuvent amener un animal de compagnie qui restera sous leur vigilance afin de ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement.

Les familles accompagnées de jeunes enfants devront veiller à ce qu'ils ne perturbent pas le calme et la sérénité des autres résidents. Les enfants devront rester sous la surveillance permanente de leurs parents.

• Les absences et sorties

Les résidents sont libres d'aller et venir, à leur gré, seuls ou accompagnés de leur proches, sous réserve que ces sorties ne mettent pas leur santé en péril et sans avis médical contraire. En cas d'absence, afin d'éviter toutes inquiétudes et d'organiser le service, l'information sur les absences sera donnée au personnel soignant ou au secrétariat.

VOTRE SANTÉ

• Le médecin coordonnateur

Missions générales

Le médecin coordonnateur veille à l'application des bonnes pratiques gériatriques, y compris en cas de risques sanitaires exceptionnels.

Il formule toutes recommandations utiles dans ce domaine et contribue à l'évolution de la qualité des soins.

Rôle de coordonnateur

> Contact avec les médecins libéraux et hospitaliers des différents hôpitaux prescripteurs, principalement Lons le Saunier, Dole, Saint Claude, Besançon, Bourg en Bresse et Oyonnax... durant le séjour et en cas d'hospitalisation

> Organisation de réunions pluridisciplinaires

> Rencontres avec les familles et les résidents

> Collaboration avec l'équipe mobile de soins palliatifs (EMSP) et avec le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN).

Rôle médical

> Avis médical pour les entrées des résidents

> Au quotidien gestion des problématiques posées par l'ensemble des résidents en répondant aux appels multiples provenant des résidents eux-mêmes ou des familles, des pharmaciens, des libéraux, des laboratoires... et avec, si nécessaire, une prescription à la clé.

> Ce rôle est essentiel, il consiste à assurer la continuité médicale en soulageant les symptômes dû au grand âge et aux poly-pathologies dont sont atteints grand nombre de nos résidents.

Rôle administratif

Il répond aux exigences qui incombent aux EHPAD comme à toute structure dispensant des soins : projet de soins, projet d'établissement, tenue du dossier médical du résident et évaluation régulière des besoins en soins médicaux et paramédicaux des résidents.

En conclusion, en tant que référent médical, le médecin coordonnateur de l'EHPAD s'inscrit dans une équipe pluridisciplinaire qui gère au quotidien 38 résidents.

Le médecin coordonnateur est présent 1 jour par semaine sur l'établissement.

• Le libre choix du médecin traitant et du pharmacien

Vous avez le libre choix de votre médecin traitant. Il peut être votre médecin de famille ou un autre médecin, généraliste ou spécialiste, l'essentiel étant de privilégier le médecin qui vous connaît le mieux. Il n'y a aucune contrainte quant au choix de votre médecin traitant. Tout médecin peut remplir ce rôle, à la condition qu'il vous donne son accord.

Vous pouvez aussi choisir la pharmacie de délivrance de vos médicaments. Mais, si la pharmacie adoptée n'est pas sur Moirans en Montagne, vous devrez vous charger d'aller chercher et de fournir à l'équipe infirmier de la Résidence du Moulin, en temps et heures, les traitements afin que l'EHPAD puisse assurer la continuité des soins.

• L'équipe soignante

Toute l'équipe soignante collabore et participe à votre projet global de soins. Elle est tenue au secret professionnel partagé. Cette équipe est composée d'infirmières et d'aides-soignantes.

Un infirmier est présent tous les jours, week-end inclus, de 7h45 à 19h15 avec une pause d'une heure et demie. Il réalise des soins préventifs, curatifs et palliatifs. Il effectue des soins techniques du type prélèvements, pansements, gestion des médicaments et tout autre type de soins dont vous auriez besoin. Il vous assure également une aide matérielle et psychologique. L'infirmier n'intervient que sur ordre et avec l'accord du médecin.

En aucune façon, il ne peut décider d'un traitement pour le résident. En revanche, il est chargé de surveiller les éventuels effets secondaires et complications. L'infirmier organise les rendez-vous pour les consultations externes ou examens (transport, prise de rendez-vous...).

Vous pourrez le rencontrer au bureau infirmier situé au rez-de-chaussée. Le début d'après-midi étant l'horaire à privilégier.

Des aides-soignants ou Aides-Médico-Psychologiques sont présents 24h/24 dans l'établissement avec un nombre plus important de 7h30 à 19h30. L'aide-soignant assure des soins d'hygiène, de confort et de sécurité (sous responsabilité de l'infirmier). Il vous apporte aussi son soutien pour toutes les tâches de la vie quotidienne.

• Les intervenants paramédicaux

Des kinésithérapeutes peuvent intervenir dans l'établissement sur prescription médicale. Vous avez le libre choix de ce professionnel. Les professionnels présents sur la communauté de communes sont les principaux intervenants sur la structure (Maison de Santé Jura Sud au 4 rue de Tyr à Moirans en Montagne).

Un psychologue salarié de l'établissement, présent une journée par semaine. Ce professionnel écoute et accompagne les résidents par un suivi individuel ou collectif. Il collabore avec l'équipe soignante à l'élaboration du projet personnalisé.

Dans le respect de la réglementation, il apporte des soins et une prise en charge de qualité aux résidents dans leur vie physique, relationnelle et sociale, et accompagne les personnes dans les activités quotidiennes en contribuant à leur bien-être et à leur autonomie.

Il étudie et traite au travers d'une démarche professionnelle propre, les rapports réciproques entre la vie psychique et les comportements individuels et collectifs afin de promouvoir l'autonomie et le développement de la personne

Il conçoit et met en œuvre des méthodes spécifiques d'analyse, d'évaluation, de soin psychologique, de conseil et de prévention en direction des résidents et de leur entourage (famille, soignants...) ainsi que du personnel de l'EHPAD.



Pompes Funèbres Cordier



MOIRANS EN MONTAGNE

☎ 03 84 42 01 18

Prévoyance obsèques

« Pensez à ceux que vous aimez, protégez-les.
Prévoyez vos obsèques dès à présent »

FUNEPLUS *Franquillité*

C'est **LE SEUL CONTRAT** avec avantage couple,
contrat 3 personnes ; si l'un de vous vient à disparaître
tout est déjà financé pour celui ou ceux qui restent,
doublément du capital en cas de décès par accident,
sans questionnaire de santé...



IMMOBILIER POUR VIVRE OU INVESTIR

Votre agence immobilière locale

Siège Social :
12, rue de l'Industrie
39260 MEUSSIA

Yann PATULA - Gérant
06 31 18 37 20
yann@patula.fr

AMBULANCES V.S.L.



TAXIS EGRAZ

27, rue Carnot

39200 SAINT-CLAUDE

☎ 03 84 45 19 95 - 06 813 413 00

BOURCET

Froid commercial et industriel - Cuisines professionnelles
Climatisation / Energies renouvelables - Electricité / Tanks à lait

39270 AUGISEY 39100 DOLE
03 84 44 52 58 **03 84 80 16 45**

www.sarlbourcet.fr



téléphonie - vidéo sécurité
Intégration de réseaux

16 rue du Faubourg de l'Orme - 39270 ORGELET

☎ **03 84 35 59 59**